

## NOTICE EXPLICATIVE MODALITES D'AFFECTATION PROFESSEURS DES ECOLES STAGIAIRES RENTREE SCOLAIRE 2022

Suite à la réussite au concours CRPE 2022 vous êtes nommé(e) professeur des écoles stagiaire dans le département de l'Ain.

Selon votre parcours de formation vous serez soit affecté(e) à :

- 50% à l'INSPE de Bourg-en-Bresse et à 50% dans une école
- 100% dans une école

Votre affectation s'effectue en groupe de travail qui est organisé le mardi 5 juillet 2022. Les affectations seront examinées au vu de la fiche de vœux et elles tiendront compte de votre rang de classement au concours.

Vous trouverez sur le site de la DSDEN de l'Ain la liste des secteurs au 1<sup>er</sup> septembre 2022 :

rubrique : Vie professionnelle dans l'Ain / Professionnels de l'éducation / Professeurs des écoles stagiaires

La fiche de vœux comporte les vingt secteurs qu'il vous appartient de classer de 1 à 20 selon vos préférences.

La fiche de vœux est un PDF modifiable. Il vous est demandé de la remplir uniquement **informatiquement**

Il convient de compléter une fiche de vœux et de la retourner par scan pour le **30 juin 2022 dernier délai** impérativement à la Division des Personnels par mail uniquement :

[ce.ia01-diper@ac-lyon.fr](mailto:ce.ia01-diper@ac-lyon.fr)

En l'absence de réception de cette fiche de vœux dans le délai imparti, vous serez affecté(e) en fonction des postes restés vacants.

Votre affectation vous sera communiquée par courriel sur votre messagerie personnelle après le 6 juillet 2022. Une fois l'affectation obtenue il conviendra de prendre attache directement avec l'école.

Une réunion institutionnelle d'accueil est prévue avant la rentrée scolaire.